

Le paiement en ligne est disponible

Dès le 1^{er} août à 00h01, vous avez la possibilité de payer en ligne via le portail famille.



Portail famille My Péri'School

Payer en ligne

Dès le 1^{er} août, le dossier unique disparaît et le portail famille vous permettra de payer en ligne :

- la garderie péri-scolaire
- les accueils de loisirs
- la restauration scolaire

Les agents municipaux sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos

démarches. Il sera également possible de continuer à les effectuer au guichet de la mairie.

Vous avez toujours la possibilité de réserver les inscriptions au guichet du service éducation en paiement par chèque et espèce uniquement.

Créer votre compte

Les mois de juin à août vous permettront de créer votre compte famille, d'y ajouter vos enfants et les justificatifs d'usage. Le code commune **WZWVM97** vous sera demandé lors de l'inscription.

Les délais de réservation

Les délais de réservation possibles via le portail famille seront les suivants pour :

la restauration municipale et la garderie périscolaire : du lundi minuit au mercredi à 23h59 pour toute la semaine suivante et du jeudi 00h au dimanche à 23h59 pour les semaines à venir (semaine S+2).

les ALSH du mercredi :

- pour les réservations à la journée avec repas : du lundi minuit au mercredi à 23h59 pour toute la semaine suivante et du jeudi 0h au dimanche à 23h59 pour les semaines à venir (semaine S+2).
- pour les réservations à la journée sans repas : au plus tard le lundi minuit pour la semaine en cours.

les accueils de loisirs saisonniers et le CAJ : la périodicité des inscriptions sera définie en fonction de l'ALSH (ex : semaine de la Toussaint : du lundi 23 septembre 2019 minuit au dimanche 5 octobre 2019 à 23h59).

la baby gym : réservation à la séance du lundi minuit au mercredi à 23h59 pour le samedi de la semaine en cours et du jeudi 0h au dimanche à 23h59 pour les semaines à venir (semaine S+2).

- [Accéder au portail famille Accès](#)

Publié le 31 juillet 2019